

refonte complète des modalités de fonctionnement des ports du Canada.

Nous venons d'entendre l'orateur précédent parler d'allégations de conflit d'intérêts. Il est évident que la confiance du public est à son plus bas. Il ne s'agit pas seulement du gouvernement conservateur. C'est un problème qui se pose à tous les politiques. L'une des raisons, c'est que le public a l'impression, qui est renforcée par des incidents comme l'affaire Lush, que des amis du pouvoir ont l'occasion, une occasion injustifiée de profiter de leurs activités d'initiés ou des connaissances privilégiées qu'ils ont sur les rouages de nos ports et havres.

Le député qui a pris la parole avant moi a parlé de transactions immobilières, à Montréal, auxquelles a été mêlé l'ancien ministre des Travaux publics, et il en a expliqué les répercussions sur les ports de Montréal et d'ailleurs. Selon moi, le problème n'est pas propre à ce port, car il peut hanter des commissions portuaires des quatre coins du pays.

À lire la lettre adressée au premier ministre le 10 octobre, vous constaterez qu'il n'y a aucun complot libéral pour mettre le problème sur la place publique. Le conseil municipal de Hamilton a adopté la résolution suivante avec l'appui unanime de tous les partis:

Que, conformément à la résolution adoptée par le conseil de Hamilton à sa séance du 13 mars 1990. . .

Et dont les détails ont été communiqués au ministre des Transports en mars 1990.

. . . la résolution suivante soit adressée au très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada:

a) Que le Conseil invite le gouvernement fédéral à reconsidérer les recommandations faites par le groupe de travail de la ville chargé d'examiner le mandat et la structure de la commission du havre de Hamilton, recommandations datées de janvier 1989. . .

**M. Lewis:** Pas la moindre chance.

**Mme Copps:** Pas la moindre chance? Le ministre des Transports dit qu'il n'y a pas la moindre chance. Il n'a pas même eu la courtoisie de répondre, par l'entremise du cabinet du premier ministre, à une résolution unanime de la ville de Hamilton. Pourtant, il nous dit de son siège à la Chambre qu'il n'y a pas la moindre chance.

**M. Lewis:** J'ai déjà examiné la question l'an dernier. Vous devriez vous mettre à jour.

### *Initiatives ministérielles*

**Mme Copps:** J'ai communiqué avec le bureau du maire vers 17 heures cet après-midi, et le premier ministre n'a pas encore répondu à la lettre du conseil.

La résolution exige clairement un examen du mandat et de la structure de la Commission du havre de Hamilton établis en janvier 1989. . .

Que le gouvernement fédéral s'occupe immédiatement de combler le poste vacant au sein de la Commission du havre de Hamilton. . .

Et, j'ajouterais qu'un habitant de Hamilton ou quelqu'un qui représente les intérêts de cette ville soit nommé à ce poste. Le ministre se souviendra que sa collègue, l'ancienne ministre associée des Transports, a appuyé avant tant d'insistance la nomination de Peter Lush qu'elle est allée à l'encontre des conseils politiques venant de toutes les sources dans la ville de Hamilton. La situation a créé un sentiment d'amertume chez beaucoup d'habitants de Hamilton qui voient que leurs intérêts ne sont pas représentés au sein d'une commission qui est censée agir, en partie, en leur nom.

Deuxièmement, que la ville de Hamilton soit consultée avant que le poste vacant au sein de cette commission ne soit comblé. Troisièmement, et c'est le point le plus important:

Qu'une enquête publique soit tenue afin de s'assurer que toutes les ventes de terrains, notamment la vente de terrains à la Commission du havre de Hamilton par J.I. Case Canada en 1987, vente au sujet de laquelle M. P. Lush a déclaré un conflit d'intérêts, étaient conformes à tous les égards à la loi sur la Commission du havre de Hamilton, qui dit ceci:

Il est interdit à la commission de traiter des affaires, directement ou indirectement, avec un commissaire.

De plus, que le conseil municipal de Hamilton demande à rencontrer immédiatement le premier ministre du Canada pour discuter des questions liées au port, qu'une copie de cette résolution soit envoyée à tous les députés de la région et que tous les députés de la région, y compris Shirley Martin, Geoff Scott et Bill Kempling. . .

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** A l'ordre! J'ai noté que l'honorable députée de Hamilton-Est nous avait promis de rester pertinente et je l'invite à revenir au titre du débat qui concerne les ports de Montréal et de Québec.

**Mme Copps:** Mais il me semble, monsieur le Président, quand on traite d'un sujet qui parle précisément d'un port, il n'y a aucune interdiction du gouvernement d'agir sur d'autres ports en même temps. S'il avait eu le courage de suivre les recommandations, telles qu'elles ont été déposées, unanimement par tous les partis politiques au conseil de ville de Hamilton, il aurait pu introduire un